



UNE PISTE DE 42 KM ENTRE SAINT-JULIEN ET DIENVILLE

Et voilà la vélovoie...

Vous immerger dans la nature, sur un revêtement impeccable et sûr... c'est ce que vous propose la vélovoie des Lacs. Une réalisation dont le Conseil général a souhaité qu'elle profite autant aux Auboisiens qu'aux touristes...

Imaginez circuler à vélo, en rollers, en fauteuil, en tricycle ou à pied, sur un revêtement impeccable, au beau milieu de la nature. Plus besoin de rêver, c'est désormais possible. Les travaux de la vélovoie des Lacs, entre Saint-Julien et Dienville, ont été achevés à la mi-juillet. Ses 42 km relient désormais l'agglomération troyenne au magnifique Parc naturel régional de la forêt d'Orient (PNRFO). Aménagée en « site propre » et « réservée à la circulation non motorisée », cette piste fait désormais partie des voies vertes de France.

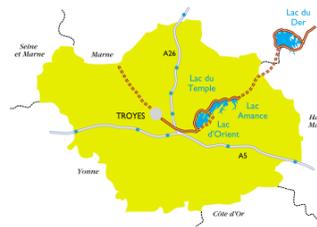
Le Conseil général maître d'ouvrage

L'idée de créer une telle voie dans le département est née au sein du PNRFO, qui souhaitait valoriser son territoire avec des itinéraires de randonnée pour tous les publics. Convaincu de l'intérêt d'un tel projet, le Conseil général de l'Aube a

décidé d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, en janvier 1999. C'est ainsi qu'à partir de quelques tronçons de randonnée existants, le Conseil général et ses partenaires [voir encadré] ont commencé à réfléchir au meilleur tracé possible.

Un revêtement idéal

Utiliser des chemins existants présentait un double avantage, pratique d'abord, mais aussi économique. La vélovoie des Lacs a ainsi été installée sur deux types de chemins : des chemins ruraux (propriété des communes ou associations foncières) et des chemins appartenant aux Grands Lacs de Seine (l'IBRBS, Institution interdépartementale des barages-réservoirs du bassin de la Seine). Dans les deux cas, afin de respecter le travail des propriétaires, ces chemins (même transformés en vélovoie) continuent d'être utilisés par des engins agricoles ou par des engins de service.



D'AUTRES PROJETS À L'ÉTUDE
Le Conseil général étudie les possibilités :
> de raccordement de la vélovoie à la voie verte qui contourne le lac du Der ;
> de contournement du lac d'Orient ;
> d'aménagement du chemin de halage le long du canal de la Haute-Seine.
Un schéma départemental d'itinéraires cyclables est à l'étude, afin d'identifier les possibilités de tracés dans l'Aube, leur coût et les priorités. Ces prolongements resteront toutefois soumis à l'obtention des financements nécessaires.

Le tracé en détail



1 Huit parkings (P). 84 km aller-retour : tout le monde pourra pas tout faire en une seule fois ! Profitez des huit parkings aménagés sur le tracé et vos distances : Saint-Julien-les-Villas (RD 49), centre équestre de Menois, Lusigny-sur-Barse, plage du lac d'Orient, Géraudot, lac du Temple (au bord de la D 50 et au bord de la D 11), Port-Dienville.

2 Saint-Julien/Lusigny : 17 km d'immersion dans les champs. À Saint-Julien, la vélovoie démarre le long de la digue, bien connue des joggers (CD 49). La piste suit le canal de la Morge, de Menois, jusqu'à Lusigny. Une

piste équestre longe la vélovoie, sur une dizaine de kilomètres. Puis les cavaliers font chemin commun avec les autres usagers, jusqu'aux digues où l'accès leur est interdit. À Lusigny, possibilité de halte et de pique-nique (tables et bancs). Bientôt la première plage du lac d'Orient !

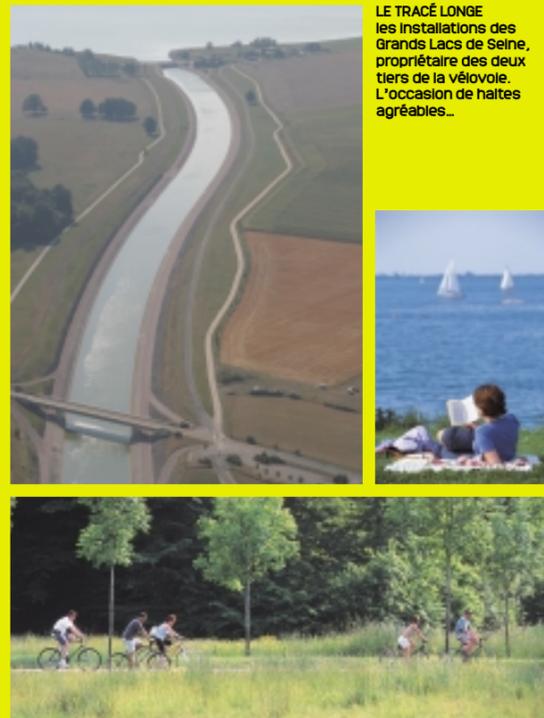
3 Lac d'Orient/Dienville : 25 km avec vues sur les lacs et passages forestiers. Peu après Lusigny, la piste passe dans la forêt. À Géraudot, magnifique parcours sous les arbres réalisé par l'ONF. L'occasion de découvrir la flore et, peut-être, de croiser la faune de ces lieux. L'occasion, aussi, de flâner sur les plages de Géraudot et de Dienville.

4 Boviduc. Près de Courteranges, les promeneurs passent sous la RN19 à la Guillotière dans un « boviduc » qui permettait jusqu'à présent aux vaches de rentrer à la ferme. On débouche sur ce petit tunnel après une descente et un virage serré. Prudence, ralentir !

5 Petit pont de bois. Au cœur de la forêt, un ponton en bois traité imputrescible de 36 mètres de longueur a été installé, afin de laisser intactes les mares forestières qui accueillent les batraciens.

6 Vue idéale. Au lac Amance, la piste est perchée sur la digue.

LE TRACÉ LONGE les installations des Grands Lacs de Seine, propriétaire des deux tiers de la vélovoie. L'occasion de haltes agréables...



DANS QUELQUES ANNÉES, les Auboisiens amateurs de promenade pourront diversifier ou allonger leurs itinéraires.

de Géraudot, en attendant des travaux d'ores et déjà programmés), le parcours bénéficie d'un enrobé de bitume, idéal pour la pratique des sports roulants. Pour une parfaite sécurité des utilisateurs, le Conseil général a réalisé des marquages au sol. Des barrières et toute une signalétique ont été installées. Régulièrement, sur la piste, vous prenez ainsi connaissance de votre situation (point kilométrique) et de la distance parcourue.

Une dynamique en faveur des loisirs et du tourisme

« L'objectif est d'offrir aux familles et aux amateurs de balades un milieu sécurisé pour évoluer, tout en profitant de la nature et en découvrant de belles choses », explique Philippe Pichery, directeur général des services au Conseil général. Cette réalisation s'inscrit en fait dans une dynamique générale de développement touristique du département qui s'appuie, notamment, sur la découverte du Parc naturel régional de la forêt d'Orient. La vélovoie des Lacs s'inscrit aussi dans un projet européen de développement des voies vertes, cher à l'Association française de développement des véloroutes et voies vertes (AF3V) : déjà 2500 km de pistes en site propre sur le territoire français, et peut-être le double d'ici 2006...

Comme chaque fois qu'il réalise une opération « structurante », le Conseil général espère que la vélovoie des Lacs fera naître d'autres projets autour d'elle. Que ce soit de la part des collectivités (projets de boucles cyclables) ou de la part des investisseurs privés (commerces, animations, etc). Le succès des premiers mois prouve que la vélovoie des Lacs correspondait à une attente, à une évolution des loisirs. Pourquoi ne pas profiter de la lancée pour aller plus loin ?



ENSEMBLE

LE COÛT ET LES PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES

Pour financer ce projet, le Conseil général de l'Aube (maître d'ouvrage de la vélovoie des Lacs) a mobilisé d'importantes aides extérieures. Le coût total des travaux s'élève à 2,2 millions d'euros, financés par :
> le Conseil général de l'Aube (35 %) ;
> l'Union européenne (30 %) ;
> la Région Champagne-Ardenne (19,5 %) ;
> l'État (15,5 %).

De nombreux partenaires techniques

Pour concevoir et faire vivre la vélovoie des Lacs, le Conseil général s'est appuyé sur de nombreux partenaires :
> le Parc de la forêt d'Orient (PNRFO) ;
> les communes traversées ;
> les propriétaires (associations foncières) ;
> les Grands Lacs de Seine-IBRBS) ;
> l'ONF ;
> les futurs utilisateurs (monde sportif et associatif) ;
> le comité départemental du tourisme ;
> les acteurs du réseau cyclable (Association des départements cyclables de France, AF3V).